



BAREME DES HONORAIRES DE NOS AGENCES DE L'OISE ET VAL D'OISE

Tarifs applicables au 01/04/2017

Taux de TVA applicable 20 %

TVA Intra : FR 6941090918800048

FOREVER.IMMO
6 RUE DE CREIL
60500 CHANTILLY
Tel : 03 44 60 76 76
chantilly@forever.immo

FOREVER.IMMO
24 RUE VICTOR BASCH
95190 GOUSSAINVILLE
Tel : 01 39 88 75 45
contact@forever.immo

OFFRE PREMIUM

TRANSACTIONS IMMOBILIERES D'HABITATION, COMMERCIALE, TERRAIN

Montant de la vente inférieur à 50 000 € : 4 000 € TTC d'honoraires

Montant de la vente supérieur à 50 001 € jusqu'à 100 000 € : 5 000 € TTC d'honoraires

Montant de la vente supérieur à 100 001 € jusqu'à 200 000 € : Honoraires dans la limite de 13 000 € TTC du prix de vente

Montant de la vente supérieur à 200 001 € jusqu'à 300 000 € : Honoraires dans la limite de 16 000 € TTC du prix de vente

Montant de la vente supérieur à 300 001 € : Honoraires dans la limite de 7 % TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du mandant suivant les stipulations du mandat.

Les tranches ne sont pas cumulatives entre elles (principe de non-cumul).

OFFRE PREMIUM V.I.P.

FOREVER.IMMO S'EST DOTÉE D'UNE CHARTE COMMERCIALE EXCLUSIVE MISE AU SERVICE DE SES CLIENTS SOUS CONTRAT EXCLUSIF.
(CHARTRE CONSULTABLE DANS NOS AGENCES)

TRANSACTIONS IMMOBILIERES D'HABITATION, COMMERCIALE, TERRAIN

Montant de la vente jusqu'à 350 000 € : honoraires dans la limite de 25 000 € TTC du prix net vendeur

Montant de la vente supérieur à 350 001 € : honoraires dans la limite de 30 000 € TTC du prix net vendeur

Honoraires à la charge du vendeur.

Les tranches ne sont pas cumulatives entre elles (principe de non-cumul).

ESTIMATIONS

Rapport écrit : à partir de 130 € TTC selon vacations réalisées.

TRANSACTIONS DE LOCATIONS D'HABITATION (HORS ZONE TENDUE ET TRES TENDUE)

A la charge du bailleur : 8 € TTC du m² pour la recherche du locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail. 3 € TTC du m² pour l'état des lieux.

A la charge du locataire : 8 € TTC du m² pour la recherche du locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail. 3 € TTC du m² pour l'état des lieux.

TRANSACTIONS DE LOCATIONS COMMERCIALES

30% H.T. du loyer H.T. annuel soit 36 % TTC à la charge du preneur.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE)

Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot

De 0 à 600 € : 9.60 %

De 600.01 € à 1200 € : 8.40 %

De plus de 1200 € : 7.20 %

Honoraires de base minimum par mois : 20 €

SARL au capital de 19.000 € - RCS PONTOISE 410 909 188 - Carte Professionnelle N° CPI 9501 2017 000 020 315 CCI PARIS IDF

Garantie SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS Transactions sur immeubles et Fonds de commerce Caution : 110 000 €

Gestion immobilière Caution : 120 000€, RCP MMA IARD 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

Service de Médiation de la Consommation : MEDIATION – VIVONS MEIUX ENSEMBLE

465 avenue de la Libération 54000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr